



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



bpifrance

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



GRAND LYON
Métropole



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

CAP
Communauté d'Agglomération
Pole de l'Isère

afnor
CERTIFICATION

inpi
INSTITUT NATIONAL DE
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



Innovation

**Boostez vos projets
d'éco-innovation**

INNOV'R®

Le booster des éco-innovations

INNOV'R® est le guichet unique pour les projets de recherche et développement éco-innovants mis en œuvre par les entreprises régionales. Ses trois missions : accompagner la réalisation des projets, financer les projets et les expérimenter sur le terrain en conditions réelles.

LES DOMAINES PRIORITAIRES

✓ **ILS CORRESPONDENT AUX DOMAINES PRIORITAIRES DE L'ÉCO-INNOVATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :**

- Energie (énergies renouvelables et efficacité énergétique),
- Villes et territoires durables
- Économie circulaire
- Mobilité
- Industries et technologies éco-efficientes
- Bioéconomie

POUR EN SAVOIR

PLUS :

Emilie Dumas,

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

innovr@auvergnerhonealpes-entreprises.fr

+33 4 72 60 00 48

<http://eco-innovr.rhonealpes.fr/InnovR/>



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LES PROJETS ÉLIGIBLES

✓ TPE/PME VOIRE ETI JUSQU'À 2000 SALARIÉS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- proposant un produit, procédé ou service innovant
- apportant une valeur ajoutée environnementale
- répondant à un besoin du marché
- démonstratif, reproductible et diffusant
- permettant une progression d'activités pour l'entreprise
- favorisant le développement économique durable du territoire

LES DÉPENSES PRISES EN CHARGE

✓ ILS COMPRENNENT LES COÛTS :

- De **personnel** (cadres et techniciens, permanents ou temporaires)
- De **sous-traitance** (coûts externes)
- Liés aux **consommables**
- Des **équipements**

LES CARACTÉRISTIQUES DES AIDES ACCORDÉES

✓ FINANCEMENT

- **Subvention** accordée par l'ADEME : 50% des dépenses éligibles, maximum 50 000 € d'aide
- **Prêt Feder Innovation** (Prêt à Taux Zéro) accordé conjointement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Bpifrance : 60% des dépenses éligibles, prêt d'un montant compris entre 50 000 € et 1 million €

✓ EXPÉRIMENTATION

- Les entreprises peuvent **expérimenter leur projet en conditions réelles** et bénéficier d'une mise à disposition de moyens humains et/ou techniques d'une collectivité.

✓ ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Les entreprises peuvent bénéficier
 - D'un accompagnement de l'INPI et/ou du Groupe AFNOR, via un pré-diagnostic,
 - D'une expertise innovation par les usages par l'intermédiaire d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

